



Pour la Cour des comptes, la crise n'est pas seule responsable de la dette

Pour les magistrats de la rue Cambon, le gouvernement n'a pas assez maîtrisé les dépenses tout en prenant des « mesures de baisse pérenne des impôts »

Il s'agit du « dernier acte public que Philippe Séguin aura marqué de son empreinte », a souligné hier Alain Pichon, président par intérim de la Cour des comptes. Le rapport annuel de l'institution de la rue Cambon a été finalisé en décembre dernier, quelques semaines avant le décès de celui qui « avait su apporter sa voix aux messages de ce rapport auquel l'opinion publique identifie tant la Cour ». Celle-ci a délivré hier – en 25 chapitres, selon son habitude – les bons et les mauvais points sur la gestion des deniers publics.

La dette monte en flèche

La Cour s'inquiète d'un « emballement » de la dette publique, passée entre 2003 et 2009 de 1 000 milliards d'euros à près de 1 500 milliards. À ce rythme, elle pourrait atteindre 2 000 milliards d'ici à 2013, soit l'équivalent de la richesse produite en France chaque année. La crise n'est pas seule responsa-

ble, estiment les magistrats de la rue Cambon, selon qui le déficit structurel pèse la moitié du total, et s'est encore dégradé (-0,6 point de PIB) entre 2008 et 2009. Un calcul réfuté par Bercy, qui maintient dans sa réponse à la Cour que « la dégradation du déficit public en 2009 est entièrement imputable à la crise ». La rue Cambon, elle, estime que cette hausse historique tient aussi à la gestion du gouvernement qui n'a pas maîtrisé suffisamment les dépenses tout en prenant des « mesures de baisse pérenne des impôts, comme la réduction du taux de TVA sur la restauration ». Pour redresser les comptes, la Cour pointe « deux leviers ». Elle suggère d'abord de maîtriser davantage l'évolution de la dépense publique et, pour y parvenir, de réduire le périmètre d'intervention des administrations, de réexaminer les dépenses d'intervention et de simplifier les structures. Le deuxième levier consiste à « sécuriser les recettes ». Le rapport prône une réduction « rigoureuse » des dépenses fiscales et des niches sociales, en dénonçant le coût « particulièrement disproportionné de certains dispositifs d'allègement d'impôts ». Montrées du doigt, à titre d'exemple, les défiscalisations de la loi Girardin (2003), afin de favoriser les investissements privés en outre-mer. Ces dispositifs sont « plus onéreux pour l'État que s'il investissait directement », conclut le rapport.

Des services à la personne coûteux et pas assez créateurs d'emplois

Censés créer 300 000 emplois en trois ans, les services à la personne (ménage, bricolage, assistance aux personnes âgées...) ont, en réalité, fait émerger, de 2006 à 2008, un total de 108 000 équivalents temps plein, et ce « malgré des aides publiques massives » (6,6 milliards d'euros en 2009), souligne le rapport: « Cette politique très coûteuse a davantage profité aux ménages aisés par le biais d'exonérations (...) qu'aux personnes les plus vulnérables. » La Cour recommande donc de réorienter ces aides « vers les plus fragiles et vers la formation des salariés », pour préparer le défi de la dépendance.

Des dysfonctionnements dans la lutte contre la fraude

La Cour évalue à « près de deux milliards d'euros par an » le préjudice de la fraude à l'assurance-chômage, répartis entre le non-paiement des cotisations chômage par des employeurs qui ne déclarent pas leurs salariés (un milliard d'euros) et la fraude aux allocations, individuelle ou en bande organisée (près de 800 millions d'euros). Environ 60 milliards d'euros transitent chaque année par l'indemnisation chômage. La lutte contre ce phénomène bute sur des « difficultés persistantes » et reste « inaboutie », estiment les magistrats. Le système de contrôle et de sanctions des déclarations inexactes ou mensongères fonctionne mal selon la Cour, qui note des « disparités régionales » dans la



PIERRE BESSARD/REA

Garde d'enfants à domicile par une étudiante. Les services à la personne n'auraient créé que 108 000 équivalents temps plein, malgré un investissement public massif de 6,6 milliards d'euros, souligne le rapport de la Cour des comptes.

Les magistrats soulignent les inégalités du contrôle fiscal : les agriculteurs sont très rarement contrôlés tandis que le bâtiment est souvent visé.

Anne-Marie Idrac en tête des pressentis pour succéder à Philippe Séguin

Le successeur de Philippe Séguin, décédé le 7 janvier, à la tête de la Cour des comptes n'est pas encore connu. La secrétaire d'État au commerce extérieur, Anne-Marie Idrac (Nouveau Centre), ancienne présidente de la RATP et de la SNCF, aurait été choisie par l'Élysée, croit savoir *La Tribune*. Le sénateur UMP Alain Lambert et Henri Guaino, conseiller spécial de Nicolas Sarkozy, figurent aussi parmi les noms évoqués. Tout comme le président de la commission des finances de l'Assemblée, Didier Migaud (PS), et le sénateur Michel Charasse (RDSE).

mise en œuvre des pénalités par l'administration. Le rapport suggère de « confier à Pôle emploi, au lieu des préfets, la responsabilité de réduire ou de supprimer le revenu de remplacement en cas de manquement du demandeur d'emploi à ses obligations ». Dans sa réponse, l'administration se défend de manquer de réactivité.

Les magistrats soulignent aussi les inégalités du contrôle fiscal : les agriculteurs sont très rarement contrôlés, tout comme les services juridiques, financiers et d'assurance (...), tandis que le bâtiment est souvent visé. La stratégie « n'est pas marquée (...) d'une volonté acharnée d'aller porter le fer là où ça fait mal », a en outre estimé le premier président par intérim, Alain Pichon, relevant que l'impôt de solidarité sur la fortune et la fiscalité locale étaient « souvent délaissés » car le « rendement financier » du contrôle est jugé faible.

Dans la même veine, la Cour déplore que près de 25 % des amendes infligées aux automobilistes n'aient pas été payées en 2007. Sur ce nombre, plus de 500 000 ont été annulées de manière « irrégulière » à Paris. Face à l'impossibilité de « déterminer directement combien d'amendes sont émises chaque année par les services de police », la Cour préconise de remédier à « l'opacité » du système.

MARIE DANCER